

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



Administration et Finances
Managing Director

Bruxelles, le **16 JUIL. 2015**
EEAS.MDR.C3/EMA/Ares(2015)

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

J'ai l'honneur de vous informer que nous cherchons un expert national (END) en vue de son détachement auprès du Service européen pour l'Action extérieure – "MD.II - Afrique – Division Afrique Centrale et Région des Grands Lacs" au titre de la décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux END¹.

Vous trouverez en annexe le profil que je vous serais obligé de bien vouloir transmettre aux différents Ministères compétents afin de générer des candidatures adéquates.

Les candidatures seront transmises exclusivement par les Représentations permanentes à la Division SEAE.MDR.C3 « Sélection et recrutement des agents contractuels, experts nationaux détachés, jeunes experts en délégations et stagiaires » et non à la Division directement concernée.

Les Représentations permanentes sont priées d'envoyer ces candidatures exclusivement par e-mail à EEAS-MDR-C3-SNE-HQ-OTHERS@eeas.europa.eu.

Les candidats doivent rédiger un CV en anglais ou français, en format PDF ou Word, selon le modèle européen qu'ils pourront trouver à l'adresse suivante: <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae>.

Seules les candidatures nous parvenant pour le **15 septembre 2015 à 12h00** seront traitées et considérées comme répondant à l'avis de vacance.

Ces candidatures seront examinées par mes services, qui organiseront dans le courant de septembre 2015 un panel d'entretiens de sélection pour ledit poste en vue de son pourvoi dans les meilleurs délais et dans les limites des ressources budgétaires.

¹ Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux Experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'Action extérieure.

Je voudrais vous demander d'attirer l'attention des différents Ministères et services concernés sur le respect des règles de protection des données à caractère personnel et les informer que le SEAE de son côté met en œuvre les dispositions du Règlement (EC) 45/2001. Les éventuels candidats devraient être informés que leur CV sera diffusé aux services du SEAE impliqués dans leur sélection et la gestion de leur détachement ainsi qu'aux Divisions concernées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, à l'assurance de ma haute considération.



PATRICK CHILD

Annexes:

- Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014
- Publication du poste
- Description de poste

Copies : M. Larsson, Directeur SEAE.MDR.C
M. Mellado, Chef de Division SEAE.MDR.C3
Mme Notarangelo, Chef de Division SEAE.MD.II.B.2